

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : [centraledesmarchés.com](#)

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.



Travaux de rénovation thermique et énergétique d'un immeuble collectif de 9 logements à Caen

PROCÉDURE ADAPTÉE

I. Identification de l'organisme qui passe le marché : correspondant : Benoît Gandin.
Nom de l'organisme acheteur : Partélios Habitat.
Informations d'adresse : 2, rue Martin-Luther-King, 14280 Saint-Contest.
Téléphone (+33) 2 31 06 91 00. Courriel : cellulemarches@partelios.fr
URL pouvoir adjudicateur : <http://www.partelios.fr>
URL profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>
II. Description du marché
Nature de marché : marché de travail.
Objet du marché : travaux de rénovation thermique et énergétique d'un immeuble collectif de 9 logements à Caen (14000).
Lieu d'exécution : 49, avenue Charlotte-Corday, 14000 Caen.
III. Caractéristiques principales :
Des variantes seront-elles prises en compte : non.
Caractéristiques principales : désamiantage, réhabilitation thermique, division de logements d'un immeuble collectif.
IV. Renseignements relatifs aux lots :
Possibilité de présenter une offre pour : tous les lots.
Lot 01 : dépose, gros oeuvre, assainissement.
Lot 02 : désamiantage essentage, sortie de toit.
Lot 03 : châssis de toit et raccords.
Lot 04 : ravalement ITE.
Lot 05 : menuiseries extérieures.
Lot 06 : serrurerie.
Lot 07 : menuiserie intérieure.
Lot 08 : doublage, cloisons, plafonds, isolation.
Lot 09 : électricité.
Lot 10 : CVC.
Lot 11 : chapes, carrelage, faïence.
Lot 12 : peinture.
Lot 13 : sol souple.
VI. Conditions relatives au marché :
Cautionnement et garanties exigés (le cas échéant) : garantie de parfait achèvement (retenue de garantie de 5 % du montant initial du lot (taxes comprises)).
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.
VII. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Autres renseignements demandés :
Situation juridique : le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (Dume), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire Dume complété.
Capacité économique et financière :
1. Le formulaire DC1.
2. Le formulaire DC2 ou Chiffre d'affaires global sur les 3 derniers exercices. Le montant devra correspondre au minimum au double du montant estimé du marché.
3. Le numéro d'identification unique.
4. Copie du ou des jugements prononcés si l'entreprise est en redressement judiciaire.
5. Attestation d'assurance responsabilité civile et décennale en cours de validité avec mention de l'activité assurée.
6. Attestations de régularité sociales et fiscales à jour de moins de 6 mois - Urssaf, caisse des congés payés (obtenues directement en ligne auprès de l'Urssaf et des impôts ou via un formulaire pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) / 7. Annexe 1 : attestation sur l'honneur signée.

Capacité technique :
1. Un certificat de qualification professionnelle établi par un organisme indépendant (Etibat, Qualibat, Qualigaz, habilitations des intervenants en électricité, etc.).
2. Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
3. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
4. Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.
VIII. Type de procédure :
Type de procédure : procédure adaptée.
Délai d'urgence - justification : procédure adaptée.
IX. Critères d'attribution :
Critères de jugement des offres : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents du marché.
X. Conditions de délai :
Date limite de réception des offres : 31 octobre 2024. Heure locale : 17 h 00.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours.

XI. Autres renseignements :
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : CAEN CORDAY.
Renseignements complémentaires : les offres peuvent uniquement être remises électroniquement.
XII. Adresses complémentaires :
Renseignement d'ordre administratif : correspondant : Agathe Houssier.
Personne morale, organisme, établissement : Partélios Habitat.
Adresse : 2, rue Martin-Luther-King, 14280 Saint-Contest.
Téléphone (+33) 2 31 06 91 00. Courriel : cellulemarches@partelios.fr
Adresse internet : <http://www.partelios.fr>
Renseignement d'ordre technique : correspondant : Pauline Bon.
Personne morale, organisme, établissement : Partélios Habitat.
Adresse : 2, rue Martin-Luther-King, 14280 Saint-Contest.
Téléphone (+33) 2 31 06 91 00. Courriel : p.bon@partelios.fr
Adresse internet : <http://www.partelios.fr>
Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus : correspondant : Agathe Houssier.
Personne morale, organisme, établissement : marchés sécurisés.
Adresse : 2, rue Martin-Luther-King, 14280 Saint-Contest.
Téléphone (+33) 2 31 06 91 00. Courriel : cellulemarches@partelios.fr
Adresse internet : https://www.marches-securises.fr/perso/Partelios-Habitat_14/
Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation peuvent être envoyées : correspondant : Agathe Houssier.
Personne morale, organisme, établissement : marchés sécurisés.
Adresse : 2, rue Martin-Luther-King, 14280 Saint-Contest.
Téléphone (+33) 2 31 06 91 00. Courriel : cellulemarches@partelios.fr
Adresse internet : https://www.marches-securises.fr/perso/Partelios-Habitat_14/

Agriculture, environnement

Le fermier a le droit, en principe, de détruire les haies

Un agriculteur a le droit de « faire disparaître talus, haies, rigoles et arbres » afin de faciliter son travail en créant de plus grandes parcelles de culture, indique un arrêt de la Cour de cassation. En principe, le cultivateur doit notifier au propriétaire, par lettre recommandée, son intention d'arraser les haies ou les talus, de détruire les arbres ou les rigoles, mais le silence du propriétaire vaut acceptation, selon la loi.

La résiliation du bail en pareil cas peut aussi être envisagée, selon la Cour de cassation, mais pas en invoquant la protection de l'environnement. Cette sanction n'est possible que si les agissements du fermier sont jugés « de nature à compromettre la bonne exploitation du fonds », laquelle n'est pas nécessairement liée au respect de l'environnement.

De manière générale, dans les baux ruraux, la loi ne permet des clauses de respect de l'eau, de la biodiversité, des paysages, des sols ou de l'air que dans des cas particuliers très restrictifs. (Cass. Civ 3, 14.12.2023, Y 22-20.257).

Consommation

L'auteur d'une petite faute peut payer l'indemnisation totale

Après la mise en marche d'une nouvelle installation de chauffage et de production d'eau chaude pour la maison, les clients avaient saisi la justice en se plaignant d'être mal chauffés et de ne pas avoir d'eau chaude.

Les pellets sont détériorés par une mauvaise manipulation au chargement et à la livraison, observait l'expert, ce qui crée de fines particules qui encombrèrent le système. Pour l'expert, le chauffagiste aurait dû attirer l'attention de ses clients sur ce risque afin qu'ils puissent veiller aux bonnes conditions de livraison. La responsabilité du chauffagiste avait été limitée par une cour d'appel.

Après évaluation du dommage, ce professionnel n'avait été condamné qu'à en payer 10 %.

Cependant, a observé la Cour de cassation, saisie par les propriétaires, dès lors que ce professionnel devait une exécution parfaite de sa prestation, ce qui n'a pas été le cas, et qu'il a concouru, même faiblement, à la réalisation du dommage, ses clients pouvaient lui réclamer l'indemnisation de la totalité. (Cass. Civ 1, 5.7.2023, B 22-17.109).

Découvrez les nouveautés des

Editions OUEST-FRANCE

Beaux-livres • Maison décoration • Tourisme • Histoire Cuisine • Loisirs créatifs • Pratique • Nature • Jeunesse

www.editionsouestfrance.fr

Marchés publics

Procédure formalisée



Contrat de maintenance multi-technique des équipements sanitaires du patrimoine

APPEL D'OFFRES

Identification de l'organisme qui passe le marché : Caen la mer Habitat (n° Siren 27140020), 1, place Jean-Nozuille, CS 15227, 14052 Caen cedex 4. www.caenlamerhabitat.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://caenlamerhabitat.e-marchespublics.com>
Procédure de passation : appel d'offres.
Conditions de participation : cf. règlement de la consultation.
Objet : contrat de maintenance multi-technique des équipements sanitaires du patrimoine de Caen la mer Habitat.
Type de prix : forfaitaire + unitaire (montant maximum : 800 000euros par lot).
Décomposition : 2 lots.
Lot 1 : Nord.
Lot 2 : Sud.
Possibilité de répondre aux 2 lots.
Marché réservé : non.
Durée : 1 an ferme + 3 x 1 an reconductible.
Démarrage prévisionnel : 1er janvier 2025.
Lieux d'exécution : Caen (14000) et diffus.
Visite : non.
Variations obligatoires : oui.
Variations facultatives : non autorisées.
Négociation : non.
Modalités d'obtention du DCE et date limite de réception des offres : téléchargement et remise d'une offre électronique (interdiction par catalogue électronique) sur <http://caenlamerhabitat.e-marchespublics.com> avant le 1er novembre 2024 à 12 h 00.
Critères de jugement : (cf. règlement de la consultation).
Insertion avec totalité des renseignements publiés : sur le profil acheteur de Caen la mer Habitat <http://caenlamerhabitat.e-marchespublics.com> et avis JOUE n° 6ae5d335-3a0e-423f-afca-e9c35eaa046d
Échanges et contact : espace dédié sur <http://caenlamerhabitat.e-marchespublics.com> et service juridique et commande publique à juridique@caenlamerhabitat.fr 02 31 27 50 12.
Date d'envoi du présent avis : 30 septembre 2024.



Services d'assurances construction

APPEL D'OFFRES OUVERT

Identification de l'organisme qui passe le marché : Inolya, 7, place Foch, CS 20176, 14010 Caen cedex, tél. 02 31 30 36 36. Adresse internet : www.inolya.fr
N° Siren : 780 705 703.
Type de procédure : appel d'offres ouvert.
Objet du marché : services d'assurances construction.
Lieu d'exécution : Calvados.
Techniques d'achat : accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans minimum et avec un montant maximum de 1 500 000 euros HT pour la durée totale du marché.
Marché réservé : non.
Variations autorisées/exigées : non.
Justificatifs obligatoires à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
- DC1 et DC2 (version nov. 2023) ou Dume rédigé en français, - déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, - renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail, - pouvoir de la personne habilitée à engager la société, - attestation de responsabilité civile et de garanties financières pour chaque intervenant, - si un redressement judiciaire est en cours, copie du ou des jugements prononcés, - mandat de la compagnie d'assurance à l'intermédiaire en cas de groupement, - copie de la carte professionnelle ou de l'attestation Orias, - une note de présentation de la structure comprenant : les moyens humains dont dispose le prestataire (effectifs moyens annuels du candidat et compétence de l'équipe dédiée à la gestion des contrats ; indication des titres d'étude, expérience professionnelle etc.), les moyens techniques et informatiques et les références des prestations analogues en logement social pour les trois derniers exercices.
Lieu de consultation et de téléchargement de l'intégralité du dossier de consultation, d'obtention de renseignements complémentaires et de transmission des candidatures et des offres (moyens de communication communément disponibles) : <https://inolya.e-marchespublics.com>
Date limite de réception des candidatures et des offres : 28 octobre 2024 à 12 h 00.
Procédures de recours : instance chargée des procédures et obtention des renseignements auprès du tribunal administratif, rue A. Le Duc, 14000 Caen.
Autres renseignements : le texte complet de cette annonce est également disponible sur le site www.inolya.fr - rubrique : «Marchés».
Date d'envoi de l'avis au JOUE : 26 septembre 2024.
Date d'envoi de l'avis à la publication : 30 septembre 2024.

Vie pratique

Le salarié a le droit de critiquer

Tout salarié, même s'il est cadre, a le droit d'exprimer devant ses collègues et même publiquement, dans l'entreprise et en dehors, son désaccord avec la direction, pourvu qu'il le fasse avec mesure.

Seuls les abus injurieux, diffamatoires ou excessifs, sont interdits, a rappelé la Cour de cassation dans plusieurs arrêts récents. Dans l'un d'eux, elle annule la sanction d'un cadre qui, lors d'une réunion de travail, devant l'ensemble de ses collègues, avait déclaré contester le choix de la direction et refuser d'accompagner celle-ci dans leur mise en œuvre.

L'expression d'un désaccord est une faute, disait son patron, car un cadre est censé fédérer les salariés et soutenir la politique de l'entreprise. Mais un tel désaccord peut être exprimé publiquement pourvu qu'il n'y ait pas d'abus dans l'expression, ont rectifié les juges.

Sans un autre arrêt, la Cour annule la sanction d'un salarié qui s'était exprimé lors d'une réunion pourtant consacrée à l'expression directe et collective des salariés.

L'intéressé critiquait les méthodes de son chef de service, l'organisation et sa surcharge de travail. C'est une faute, disait la direction, car il s'agit d'un désaveu public d'un supérieur qui a d'ailleurs été affecté moralement. C'est donc un acte d'insubordination, un dénigrement.

Mais dans le droit d'expression directe et collective, les opinions émises ne peuvent justifier une sanction, a rectifié la Cour.

Dans un troisième arrêt, la Cour juge encore injustifiée la condamnation du délégué syndical d'une association qui avait alerté l'autorité de tutelle sur les projets de sa direction. Un représentant du personnel représente le personnel auprès de la direction et non auprès du public, plaidait son patron qui voyait également une faute dans la dénonciation auprès d'une autorité titulaire d'un pouvoir de sanction.

Cette attitude ne justifie pas une sanction, a répondu la Cour, puisqu'il n'y a pas eu d'abus dans l'expression et que la mauvaise foi n'est pas démontrée. (Cass. Soc, 28.9.2022, H 20-21.499 et M 21-14.814 et 21.9.2022, P 21-13.045)

Avis d'attribution

marchés publics et privés

Communauté de communes

des Vallées d'Auge et du Merlerault

Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation

de la piscine intercommunale de Gacé

et création d'une aire de loisirs

AVIS D'ATTRIBUTION

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault.
Numéro national d'identification : Siret : 2000645600012.
Ville : Vimoutiers.
Code postal : 61120.
Groupement de commande : non.
Section : Identification du marché
Intitulé du marché : maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de la piscine intercommunale de Gacé et création d'une aire de loisirs.
Code CPV principal : 71200000-0.
Type de marché : services.
Description succincte du marché : le marché a pour objet de confier une mission de maîtrise d'oeuvre portant sur la réhabilitation de la piscine intercommunale de Gacé avec création d'une aire de loisirs
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Piscine, Maîtrise d'oeuvre
Section : Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots
Renseignements relatifs à l'attribution :
Critères d'attribution :
Montant des honoraires : 50 %,
Qualifications professionnelles : 10 %,
Note méthodologique : 30 %,
Références : 10 %.
Attributaire : AGS Architecture.
Date d'attribution : 23 septembre 2024.

Avis administratifs

Communauté de Communes
Valès dunes

APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 1 DU PLU DE CAGNY

Par délibération en date du 29 août 2024, le conseil communautaire de la Communauté de communes Valès dunes a approuvé la modification n° 1 des dispositions du Plan local d'urbanisme de Cagny. Cette délibération est affichée en mairie de Cagny et au siège de la Communauté de communes.

Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Cagny et au siège de la Communauté de communes Valès dunes. Il peut également être consulté sur le site <https://www.valesdunes.fr/>

Philippe PESQUEREL
Président de la Communauté de communes Valès dunes.

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER Modification n° 3 du Plan local d'urbanisme de Mondéville

ARRÊTÉ DE MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° A-2024-123, le président de la Communauté Urbaine Caen la mer ordonne l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la modification n° 3 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Mondéville.

L'enquête publique se tiendra du lundi 21 octobre 2024 (8 h 30) au vendredi 22 novembre 2024 inclus (17 h 00). La mairie de Mondéville est désignée comme siège de cette enquête publique. Le dossier d'enquête, en version papier, contenant les pièces du projet de modification n° 3 du PLU, ainsi que les éléments imposés au titre de l'article R.123-8 du Code de l'environnement, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Mondéville et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous. Le dossier pourra en outre être consulté sur un poste informatique en mairie de Mondéville et à l'hôtel de la Communauté Urbaine de Caen la mer. Mairie de Mondéville, 5, rue Chapron, 14120 Mondéville

- lundi, mercredi, vendredi : 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 00,
- mardi : 12 h 00 à 17 h 00,
- jeudi : 8 h 30 à 17 h 00,
- samedi : 9 h 00 à 12 h 00 (2e et 4e samedi du mois, sauf juillet/août).
Siège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen :
- lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30,
- vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.
Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté Urbaine Caen la mer. Le dossier de modification n° 3 du PLU faisant l'objet de l'enquête sera également consultable en ligne sur les sites internet de la mairie de Mondéville (<http://www.mondeville.fr>), de la Communauté Urbaine Caen la mer : concertations en cours | Caen la mer et sur le site du registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialisee.fr/5675> pendant toute la durée de l'enquête. Aussi, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- par écrit : un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et parapahés par la commissaire enquêteuse sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Mondéville et à l'hôtel de la Communauté Urbaine Caen la mer.

- par voie électronique : un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/5675>

- par mail : les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5675@registre-dematerialisee.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialisee.fr/5675> et donc visibles par tous.

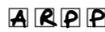
- par voie postale, à l'attention de la commissaire enquêteuse pour modification n° 3 du PLU, sous pli cacheté, au siège de l'enquête publique : mairie de Mondéville, 5, rue Chapron, 14120 Mondéville. Ces observations doivent parvenir à la commissaire enquêteuse au plus tard vendredi 22 novembre 2024 (17 h 00).

Notre publication adhère à



dont elle suit les recommandations

Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au



autorité de régulation professionnelle de la publicité

23 rue Auguste Vacquerie
75116 Paris
www.arpp-pub.org

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal



SOCIETE OUEST-FRANCE,
S.A. à Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €
Siège social :
10, rue du Breil - 35000 RENNES.
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Rédaction de Paris :
91, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Fondateur : M. François Desgrées du Loué.
Cofondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffié,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cottereau, Elsa Da Costa,
Annabel Desgrées du Loué,
Laurence Méhaignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA (Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré,
Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin,
Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou,
Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin,
Annabel Desgrées du Loué,
Laurence Méhaignerie, Anne-Marie Quéméner,
Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffé.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 432 €

Une question sur votre abonnement ?

Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé). Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média,
tél. 02 19 29 04 27. additi-media.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni. Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.
Eutrophisation : 0.010 kg/tonne.



Tirage du jeudi 3 octobre 2024 : 460 573

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502